

NOS HONORAIRES

VENTES (Honoraires TTC)

Appartements/ Maisons/Garage

Forfait TTC* pour un montant à la charge des vendeurs

Tranche de prix de 0 € à 30 000 €..... 3 000 €

Tranche de prix de 31000 € à 80 000 €..... 7 000 €

Tranche de prix de 81000 € à 160 000 €.....10 000 €

Tranche de prix de 161 000 € à 250 000 €.....12 000 €

Tranche de prix de 251 000 € à 300 000 €.....13 000 €

Tranche de prix de 301 000 € à 500 000 €.....15 000 €

Ces honoraires peuvent faire l'objet d'une négociation.

Ces honoraires ne sont pas cumulables et s'appliquent en fonction des tranches de prix.

LOCATIONS

◆Location vide et Meublée Habitation principale

Loi Alur: les honoraires sont à partager par moitié entre le locataire et le propriétaire

Honoraires à la charge du locataire

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail :

8 €TTC /le m² de la surface habitable du bien

Honoraires de réalisation de l'état des lieux vide ou meublée

3 €TTC /le m² de la surface habitable du bien

Ces honoraires correspondent au plafond imputable au locataire selon le décret du 1^{er}/08/2014 mise en application le 15/09/2014, le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui au bailleur.

Honoraires à la charge du propriétaire

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail :

8 €TTC /le m² de la surface habitable du bien

Honoraires de réalisation de l'état des lieux vide ou meublée

3 €TTC /le m² de la surface habitable du bien

Honoraires d'entremise et de négociation:

Ces honoraires sont à la charge du propriétaire et sont de 50€TTC

◆**Location meublée de courte durée** Forfait 200 €TTC à la charge du locataire

◆**Bail commercial :** négociation, état des lieux, rédaction de bail

15% HT loyer annuel encaissée, à la charge du bailleur soit 18 % TTC

15% HT loyer annuel encaissée, à la charge du preneur soit 18 % TTC

◆**Garage** Forfait 200 €TTC à la charge du locataire (négociation, état des lieux, rédaction de bail)

GESTIONS

◆Location à usage d'habitation

8,9 % HT du loyer encaissé mensuel soit 10,68 % TTC

Minimum de 55 €HT / mois soit 66 €TTC

◆Location GARAGE

Forfait de 16.72 €HT / mois soit 20 €TTC

◆Location à usage commercial, professionnel

10% HT du loyer mensuel encaissé soit 12 % TTC

LOCATIONS SAISONNIERES

30 % TTC (Forfait minimum de 100 €TTC) à la Charge du propriétaire comprenant négociations, état des lieux et rédactions du bail

Frais de dossier: forfait de 49 €TTC à la Charge du locataire

Taxe de séjour : tarifs établi par organisme compétent

AUTRES PRESTATIONS

Mise en relation avec intermédiaire y compris déplacement 30 €TTC / heure

Nettoyage logement 30€TTC/ heure – Nettoyage inter location retouches 30 €TTC

Inventaire complet du logement : 100€TTC

Forfait déplacement pressing ou achat fournitures : 40€TTC